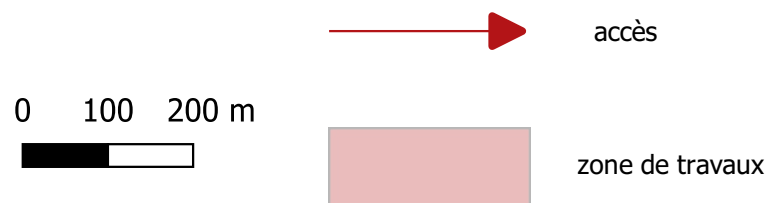


Annexe n°2 à l'arrêté préfectoral du 08 octobre 2024
portant autorisation de circulation et de stationnement de véhicules terrestres à moteur sur les plages du Bourg, de Térénez et
de Primel sur le littoral de la commune de Plougasnou

Plan de masse



A Brest, le 08 octobre 2024
Pour le préfet du Finistère et par délégation,
le chef de l'unité DPM Nord-Finistère

Vincent MOUDENNER